

sanctions De la censure à la prison



Dans les médias égyptiens, les mots crimes, poursuites judiciaires et atteintes aux bonnes mœurs sont désormais automatiquement associés aux danseuses du ventre. © D.R.

J.A.B.

Aujourd'hui, oser danser dans l'espace public en Egypte, c'est risquer des conséquences négatives, voire destructrices.

En janvier 2022, la vie d'une professeure d'école dans la région du Delta, dans le nord du pays, a viré au cauchemar. Lors d'une sortie scolaire sur une felouque, la professeure a fait une démonstration de danse du ventre devant des collègues et étudiants. A peine publiée sur internet, la vidéo a enflammé les réseaux sociaux. En quelques heures, la professeure a été licenciée, et son mari a demandé le divorce. Ce nouvel incident a créé un vif débat dans le pays et un nouveau terrain d'affrontement entre les associations de défense des droits des femmes et les opposants qui dénoncent une pratique « contraire aux bonnes mœurs » et un comportement de « débauche ».

Outre la société, l'Etat reste lui aussi stricte face aux danseuses qui selon lui dépassent les limites avec des vêtements et mouvements « inappropriés ». Ces dernières années, plusieurs danseuses du ventre se sont retrouvées derrière les barreaux pour avoir pratiqué leur métier. En juin 2020, la danseuse du ventre Sama al-Masri a été condamnée à 3 ans de prison et 300.000 livres égyptiennes (15.000 euros), pour « atteintes aux bonnes mœurs », après avoir publié une vidéo en direct sur Facebook où elle portait des vêtements jugés sexy. En février 2018, la danseuse d'origine russe, Ekaterina Andreïeva (connue sous le nom de Johara) a été arrêtée pour incitation à la débauche. Une décision a été prise pour qu'elle quitte le pays.

Même les jeunes filles qui pensaient pouvoir danser librement sur des applications mobiles comme TikTok, sont devenues la cible des autorités. En juillet 2020, deux jeunes utilisatrices de TikTok ont été condamnées à une peine de prison et une amende pour « atteintes aux valeurs de la famille égyptienne ». Libérées 6 mois plus tard, un nouveau verdict a été prononcé contre elles pour « trafic d'êtres humains ». Elles encourent désormais jusqu'à dix ans de prison.

CINÉMA

Les excuses d'Hollywood aux Amérindiens

Un demi-siècle après s'être fait huer aux Oscars, Sacheen Littlefeather reçoit des excuses de la part d'Hollywood.

APOLLINE BOUCHER (ST.)

L'actrice Sacheen Littlefeather avait 23 ans. D'origine apache et yaqui, elle avait vécu une soirée d'enfer à Hollywood, où Marlon Brando l'avait chargée de refuser un Oscar en son nom. Il ne voulait pas de la statuette et avait fait de ce refus un moyen de manifester son soutien à la cause des Amérindiens. La scène se déroulait le 27 mars 1973, lors de la 45^e cérémonie des Oscars. Marlon Brando devait être couronné pour son rôle magistral de Vito Corleone dans *Le Parrain* de Francis Ford Coppola. C'était la seconde fois que l'acteur était récompensé. En 1955, il avait obtenu la récompense suprême pour son rôle dans le film *Sur les quais* d'Elia Kazan.

A cette époque, des centaines d'activistes de l'American Indian Movement avaient déterré la hache de guerre. Ils occupaient une réserve indienne du hameau de Wounded Knee, dans le Dakota du Sud. Cette occupation reste l'un des événements politiques contemporains majeurs dans l'histoire des Amérindiens. Sacheen Littlefeather est montée sur scène, vêtue d'une tenue traditionnelle, et a repoussé l'Oscar tendu par Roger Moore, l'acteur de James Bond. Elle a lu un discours en faveur des droits de son peuple et a dû faire face à un flot d'in-

Sacheen Littlefeather est montée sur scène, vêtue d'une tenue traditionnelle, et a repoussé l'Oscar destiné à Marlon Brando.

© CPC/THE HOLLYWOOD ARCHIV.

sultes et de railleries. Elle affirmera plus tard que John Wayne, le géant du western, oscarisé trois ans plus tôt dans *Cent dollars pour un shérif*, aurait même cherché à l'agresser physiquement.

Depuis, les temps ont changé. Agée de 75 ans, l'actrice sera invitée, le 17 septembre, à venir s'exprimer à l'Academy Museum of Motion Pictures (le musée de l'Académie des sciences du cinéma), à Los Angeles. Ouverte en 2021, l'institution accueille un programme spécial sur les éléments « problématiques » de l'histoire d'Hollywood, qui comprendra « une soirée avec Sacheen Littlefeather ». Le président de l'Académie, David Rubin, a tenu à lui témoigner de son admiration et de ses plus sincères excuses : « Le fardeau émotionnel que vous avez porté et le coût pour votre propre carrière dans notre industrie sont irréparables. Pendant trop longtemps, le courage dont vous avez fait preuve n'a pas été reconnu. »



LITTÉRATURE

La folle histoire des manuscrits de Céline

Jean-Pierre Thibaudat en donne sa version et compare la version publiée de « Guerre » à son propre décryptage.

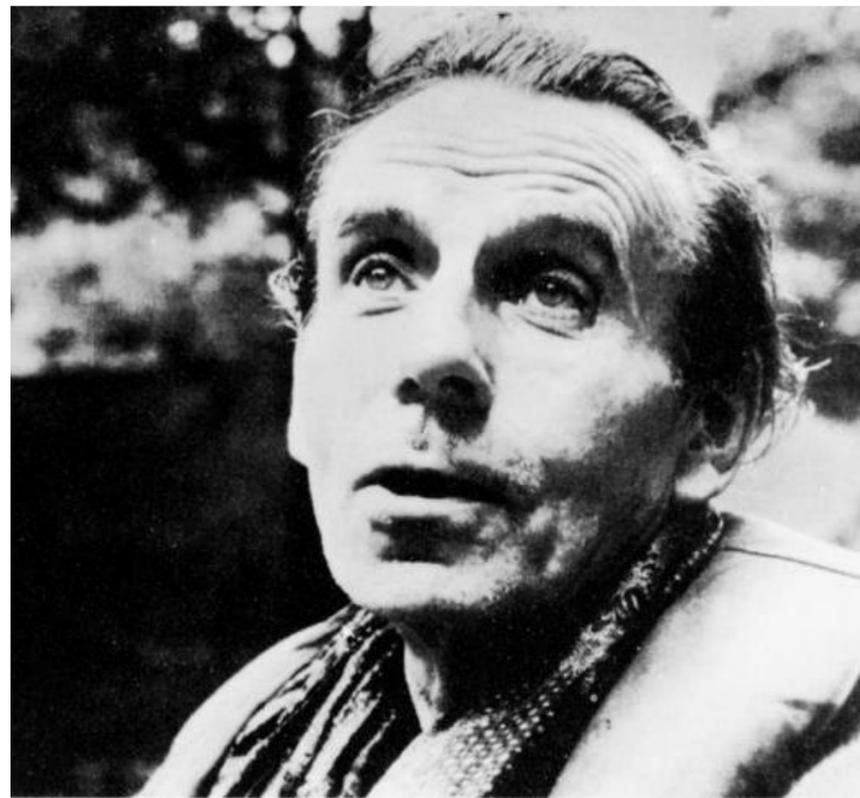
PIERRE MAURY

Nous remarquons, dans l'édition de *Guerre* publiée par Gallimard en mai dernier, comment François Gibault, en avant-propos, évacuait, entre autres choses, l'histoire des manuscrits disparus et retrouvés de Louis-Ferdinand Céline. Jean-Pierre Thibaudat, ancien journaliste à *Libération*, avait révélé l'an dernier être en leur possession. Il en avait hérité de personnes sur l'identité desquelles plusieurs hypothèses avaient été avancées, sans pouvoir être confirmées. Jean-Pierre Thibaudat avait révélé une seule chose pour expliquer sa longue rétention des documents : on lui avait demandé de ne pas les rendre publics avant la mort de Lucette Destouches, veuve Céline – en 2019, à 107 ans. Les ayants droit de celle-ci, François Gibault et Véronique Chovin, avaient porté plainte pour recel et étaient entrés en possession des manuscrits. En octobre paraîtra *Londres* et d'autres titres sont annoncés l'an prochain.

Dans son blog (1) hébergé par Mediapart, Jean-Pierre Thibaudat vient de raconter sa version de l'histoire. En neuf épisodes quotidiens, il a terminé ce dimanche avec *Casse-pipe*, dont une version partielle a été publiée en 1949. La suite, 472 feuillets que le journaliste a la retraite a, comme il l'a fait pour les autres manuscrits, lus et décryptés, sauf certaines pages trop abîmées, mérite bien, écrit-il, une nouvelle édition.

La révélation

Mais on attendait surtout « la » révélation : qui avait volé ces liasses de papier dans l'appartement que Céline venait de quitter le 17 juin 1944 pour fuir vers Sigmaringen avant le Danemark ? L'information vint le cinquième jour. Une bombe. Non seulement rien n'a été volé mais Yvon Morandat, engagé de la



Rentré en France, Céline a refusé la proposition d'un résistant de lui restituer les manuscrits. © D.R.

première heure dans la France libre du général de Gaulle qu'il avait rejoint à Londres, grande figure de la Résistance, a sauvé les manuscrits, les entreposant avec le mobilier de l'écrivain dans un garde-meuble. Quand Céline est rentré en France, Morandat lui a dit qu'il pourrait « tout récupérer à condition de payer la facture. Il lui propose également de lui restituer, sans contrepartie aucune, des documents de sa main laissés rue Girardon. » Céline refuse, ce qui amène Jean-Pierre Thibaudat à écrire : « L'idée que des résistants – Céline ignore ce mot, lui préférant celui "d'Epurateurs" – aient gardé ses manuscrits sans songer à les mettre à la poubelle ou à les vendre ne cadre pas avec la position victimaire et les engagements de l'écrivain. »

Si François Gibault avait connu l'origine des manuscrits, il n'aurait pas por-

té plainte, a-t-il confié pour *Le Point* à François-Guillaume Lorrain.

L'histoire est passionnante, pleine d'anecdotes savoureuses. Elle ne fera pas oublier le féroce antisémitisme de Céline, présent dans un « dossier juif » à l'inventaire des documents.

Quant à Jean-Pierre Thibaudat, il lui revient de conclure en oubli du récit officiel estampillé Gibault-Gallimard : « A eux le flacon, à moi l'ivresse. »

(1) Balagan, « Céline, le trésor retrouvé » : blogs.mediapart.fr/jean-pierre-thibaudat/blog